

Cote du document:	<u>EB 2015/116/R.12/Add.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>7 b)</u>
Date:	<u>30 novembre 2015</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Investir dans les populations rurales

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Programme d'options stratégiques pour l'État plurinational de Bolivie

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur
Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Transmission des documents:

Alessandra Zusi Bergés
Responsable du
Bureau des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2092
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent seizième session
Rome, 16-17 décembre 2015

Pour: Examen

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le Programme d'options stratégiques pour l'État plurinational de Bolivie

Observations d'ordre général

1. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) se félicite du nouveau Programme d'options stratégiques axé sur les résultats (COSOP-AR) pour l'État plurinational de Bolivie, qui constitue une stratégie de pays bien préparée. Le COSOP a été élaboré par le FIDA et le gouvernement, en s'appuyant sur les conclusions et recommandations de l'évaluation du programme de pays (EPP) réalisée en 2014 et de l'accord conclusif correspondant, signé en novembre 2014.
2. Ce COSOP, dont le processus d'élaboration (décrit à l'appendice I) s'est déroulé dans un esprit de concertation et de participation remarquable, est un document concis et clair. Il contient une section fort utile consacrée au contexte, qui décrit les récents bouleversements intervenus dans la situation politique et socioéconomique du pays et met en évidence la forte concordance avec les priorités du gouvernement. Il prend en considération les enseignements qui se dégagent du précédent programme de coopération entre le FIDA et le gouvernement.
3. IOE souscrit aux grandes orientations stratégiques exposées dans ce COSOP, qui correspondent en partie aux sept recommandations issues de l'EPP effectuée en 2014. La seconde partie de la présente note recense un certain nombre d'aspects spécifiques des recommandations formulées dans l'accord conclusif (et dans l'EPP) qui n'ont pas été suffisamment pris en considération dans le COSOP.

Observations spécifiques

4. Élaborer une stratégie globale reposant sur des lignes de produits et des filières. La deuxième recommandation formulée dans l'accord conclusif de l'EPP préconise que le nouveau COSOP élabore une stratégie globale reposant sur les gammes de produits et les filières et s'attache notamment à recenser les filières et à prendre en considération un certain nombre d'aspects essentiels pour assurer l'efficacité de l'appui apporté. Le COSOP mentionne les progrès accomplis en ce qui concerne l'intégration des filières dans les nouvelles opérations et prévoit de continuer à appliquer l'approche misant sur les filières. Toutefois, il ne fait pas référence à une stratégie globale relative aux filières, s'appuyant sur des aspects essentiels comme le renforcement des capacités des autorités et des organisations locales en matière de gestion d'entreprises, la mobilisation d'investissements auprès d'autres initiatives ou l'accès aux services financiers.
5. Définir un ciblage différencié des bénéficiaires et adapter les interventions et les instruments. Dans l'EPP, les évaluateurs ont constaté que l'absence de stratégies différenciées était un domaine dans lequel des améliorations étaient particulièrement nécessaires. La quatrième recommandation formulée dans l'accord conclusif de l'EPP préconisait que le COSOP définisse un ciblage différencié des bénéficiaires et adapte en conséquence les interventions et les instruments. Dans le COSOP, il est indiqué que des stratégies et des instruments différenciés seront adoptés. Toutefois, contrairement à ce que préconisait l'EPP, le COSOP ne prend pas acte de la nécessité de répondre spécifiquement aux besoins des groupes les plus vulnérables et de trouver un équilibre entre les instruments portant sur la création de valeur (concours, transferts et formation par les pairs) et les instruments qui permettent d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté, comme les programmes nutritionnels.

6. Établir des systèmes fiables de suivi-évaluation (S&E) et de gestion des savoirs. Le S&E est l'un des domaines les moins satisfaisants du précédent programme de pays. La sixième recommandation de l'accord conclusif de l'EPP indiquait que le nouveau programme devrait établir des systèmes fiables de S&E et de gestion des savoirs susceptibles de permettre une amélioration de la qualité des interventions et du potentiel de reproduction à plus grande échelle. Le COSOP mentionne l'intention de renforcer le S&E, en s'attachant davantage à mesurer les résultats et les impacts, et de consolider l'évaluation des projets existants. Le COSOP aurait gagné à prêter davantage attention à la nécessité de mettre en place un dispositif fiable s'articulant avec une stratégie de S&E claire prévoyant notamment d'établir des données de référence, d'assurer un financement adéquat et de renforcer les capacités en matière de S&E.
7. Renforcer la production primaire afin d'améliorer la sécurité alimentaire. La section du COSOP qui traite des objectifs stratégiques indique au paragraphe 31 que la nécessité de renforcer la production primaire afin d'améliorer la sécurité alimentaire constitue l'un des quatre axes stratégiques d'intervention du programme. Cependant, la petite agriculture – qui est au cœur de l'activité du FIDA et constitue l'une des clés de la sécurité alimentaire – fait l'objet d'une attention plutôt limitée dans les deux objectifs stratégiques du COSOP.
8. Le rôle des dons, notamment les dons régionaux. Dans la section du COSOP qui traite de la gestion du programme de pays, il est indiqué que l'identification de dons "complémentaires" fait partie des responsabilités du FIDA. Cependant, aucune suggestion précise n'est avancée quant à la façon dont ces dons pourraient être utilisés pour contribuer à la réalisation des objectifs du COSOP. Le rôle que peuvent jouer les activités financées au moyen d'un don pour assurer le caractère intégré d'un programme de pays n'est pas non plus analysé. Or un certain nombre de dons régionaux en cours au sein de la Division Amérique latine et Caraïbes du FIDA servent à financer des activités qui pourraient contribuer à renforcer l'appui que le FIDA apporte au pays. Le COSOP aurait pu tracer les grandes lignes de ces activités afin de renforcer la cohérence et les synergies entre les projets d'investissement et d'autres activités financées par des dons régionaux.
9. Coopération avec les organismes ayant leur siège à Rome. Dans la section du COSOP consacrée aux partenariats, il est indiqué que le FIDA poursuivra la collaboration avec les organismes de coopération internationale en participant au groupe des partenaires de développement de la Bolivie dans le cadre des groupes de travail sur l'égalité des sexes, l'environnement et le développement rural. Toutefois, le COSOP devrait définir clairement les domaines de coopération avec les organismes ayant leur siège à Rome compte tenu de leurs mandats et leurs avantages comparatifs respectifs.
10. Résultats, impact et performance des opérations antérieures. La section présentant les résultats, l'impact et la performance des opérations antérieures est utile. Néanmoins, elle aurait gagné à dresser un bilan plus équilibré de la situation. À cet égard, par exemple, l'EPP a mis en évidence plusieurs domaines dans lesquels des améliorations étaient souhaitables, mentionnant notamment la faible durée de vie des activités ayant bénéficié d'un appui et les résultats limités obtenus en matière de lutte contre la désertification.

Observations finales

11. Avec les réserves énoncées ci-dessus, IOE tient à réaffirmer qu'il se félicite de la qualité d'ensemble du document et des efforts déployés pour donner suite aux recommandations formulées dans l'EPP et l'accord conclusif de 2014.